

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00413

Numéro SIREN : 433 064 896

Nom ou dénomination : 17 EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2018 sous le numéro de dépôt 1484

17 EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1, Rue Cardinal
Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE
RCS La Rochelle 433 064 896

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Exercice clos le 30 septembre 2017

Monsieur Michel DAUSSAN, Président non associé de la société 17 EXPERTISE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2017, l'activité de la Société a été la suivante : notre volume d'activité est légèrement inférieur à l'exercice précédent, notre chiffre d'affaires a diminué de -6,46%.

Au final toutefois, nous clôturons avec un résultat bénéficiaire satisfaisant et en progression par rapport à l'an dernier.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : nous espérons développer notre chiffre d'affaires.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 septembre 2017, dans le tableau suivant :

	Factures reçues non réglées dont le terme est échu						Factures émises non réglées dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	914 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nb de factures concernées	X					18	X					109
Montant total des factures concernées HT	5687	3477	522	9897	19533	10504	4471	38688	47042	100705		
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	1,41	0,86	0,13	2,45	4,83	X						
Pourcentage du CA HT de l'exercice	X						1,03	0,44	3,79	4,61	9,87	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nb de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux (préciser)					<input type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux (préciser)						

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice ne sont pas communiqués.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 019 962 euros contre 1 090 392 euros lors de l'exercice précédent,

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 251 euros
Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 11 205 euros

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 392 929 euros
Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 514 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 340 326 euros contre 325 424 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 4,58%.

Le montant des charges sociales s'élève à 151 715 euros contre 144 144 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,25%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 34 586 euros
Le montant des autres charges s'élève à 87 euros

Les charges d'exploitation se sont élevées à 944 360 euros contre 958 380 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,46%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 81 853 euros contre 141 799 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -42,28%.

Compte tenu d'un résultat financier de 299 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 82 152 euros

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 120 997 euros.
- d'un impôt sur les sociétés de 55 314 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 147 835 euros contre un bénéfice de 112 928 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 30,91%.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 018 542 euros contre 787 259 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,38%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 147 835 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 147 835 euros

A titre de dividendes 70 000,00 euros

Soit 35,00 euros par action

Le solde 77 835 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 169 799 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 334 799 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social sur décision du Président.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 70 000 euros , soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes distribués
30/09/2016	110.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2015	85.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2014	85.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LA ROCHELLE

Le 26 janvier 2018

Le Président
Michel DAUSSAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. DAUSSAN', with a long horizontal flourish extending to the right.

17 EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1, Rue Cardinal
Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE
RCS La Rochelle 433 064 896

TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 7 MARS 2018

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 147 835 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 147 835 euros

A titre de dividendes 70 000,00 euros
Soit 35,00 euros par action

Le solde 77 835 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 169 799 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 70 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

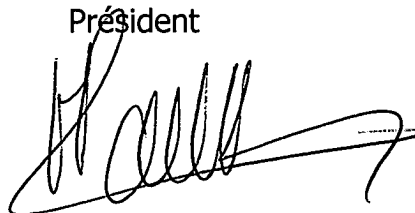
Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes distribués
30/09/2016	110.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2015	85.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2014	85.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Michel DAUSSAN
Président



17 EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1, Rue Cardinal
Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE
RCS La Rochelle 433 064 896

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 7 MARS 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Bénéfice de l'exercice	147 835 euros
A titre de dividendes	70 000,00 euros
Soit 35,00 euros par action	
Le solde	- 77 835 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 169 799 euros.

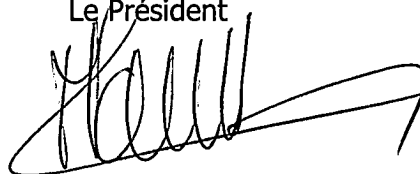
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 70 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes distribués
30/09/2016	110.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2015	85.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2014	85.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%

Certifié conforme

Michel DAUSSAN
Le Président



Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 1 B rue Cardinal 17000 LA ROCHELLE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 43306489600023 Néant *

				Exercice N clos le, <u>13 00 9 20 17</u>		N-1 <u>13 00 9 20 16</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 948	7 069	879		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	341 330		341 330	341 330	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ	211 844	60 784	151 059	56 402	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	134 082	79 994	54 087	11 190	
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	485		485	430	
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI	405		405	1 687		
TOTAL (II)	BJ	696 093	147 848	548 246	411 039			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	126 030	11 412	114 618	96 789
		Autres créances (3)	BZ	CA	95 092		95 092	123 742
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	223 120		223 120	97 003
		Disponibilités	CF	CG	16 472		16 472	41 005
Comptes de régularisation	CHARGES D'AVANCE	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	20 995		20 995	17 681
		TOTAL (III)	CJ	481 709	11 412	470 297	376 220	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 177 802	159 260	1 018 542	787 259		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.50.....0.00.....)	DA	150 000		150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	15 000		15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	91 964		89 036	
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	147 835		112 928	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	404 799		366 964	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 975			
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR	34 975			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	106 941			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	33 129			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	59 955		43 157	
	Dettes fiscales et sociales	DY	206 705		219 251	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	7 773		2 913	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	164 265		154 974	
	TOTAL (IV)	EC	578 769		420 295	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 018 542		787 259	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	494 692		420 295		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 548				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		17 EXPERTISE						Néant	*	
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	1 019 962	FH		FI	1 019 962	1 090 392	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 019 962	FK		FL	1 019 962	1 090 392		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	3 889	3 483		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 454	5 269		
	Autres produits (1) (11)					FQ	908	1 035		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 026 213	1 100 179	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	11 205	11 831		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	392 929	435 496		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 514	12 387		
	Salaires et traitements*					FY	340 326	325 424		
	Charges sociales (10)					FZ	151 712	144 144		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	23 174	23 065	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	11 412		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)						GE	87	6 034	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	944 360	958 380		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	81 853	141 799		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	4 523	3 909		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		103		
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	4 523	4 012	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 225	696		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	4 225	696		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	299	3 316		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	82 152	145 115		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : <u>17 EXPERTISE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	159 349	8 500	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8 843		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	168 192	8 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 000	2 079	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 220		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	34 975		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	47 195	2 079	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	120 997	6 421	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	55 314	38 608	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 198 928	1 112 691	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 051 093	999 763	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	147 835	112 928	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 454	620	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Cf état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
		47 195	168 192		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 018 542.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 019 961.84 Euros et dégageant un bénéfice de 147 834.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 3 octobre 2016, l'associé minoritaire ATEXA EURL a cédé la totalité des titres (980actions) qu'il détenait au sein de 17 Expertise au profit de l'associé 17 Expertise Audit.

Ce dernier devenant l'unique associé au capital de 17 Expertise.

A la même date, la société 17 Expertise a cédé une partie de sa clientèle d'expertise comptable à la société d'expertise comptable Malevaut-Naud et associés pour un montant de 123.626 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 16 240 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2017. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 16 240 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	16 240
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	16 240

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	359 578		1 300
Installations générales agencements aménagements des constructions	103 839		108 005
Matériel de transport	38 645		44 533
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 840		8 303
TOTAL	216 323		160 841
Autres participations	430		55
Prêts, autres immobilisations financières	1 687		405
TOTAL	2 117		460
TOTAL GENERAL	578 017		162 601

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		11 600	349 278	349 278
Installations générales agencements aménagements constr.			211 844	211 844
Matériel de transport		19 198	63 980	63 980
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		12 041	70 102	70 102
TOTAL		31 239	345 925	345 925
Autres participations			485	485
Prêts, autres immobilisations financières		1 687	405	405
TOTAL		1 687	890	890
TOTAL GENERAL		44 525	696 093	696 093

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	18 248	421	11 600	7 069
Installations générales agencements aménagements constr.	47 436	13 348		60 784
Matériel de transport	38 480	4 302	19 198	23 583
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	62 815	5 103	11 507	56 411
TOTAL	148 731	22 753	30 705	140 779
TOTAL GENERAL	166 978	23 174	42 305	147 848

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	421				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	13 348				
Matériel de transport	4 302				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 103				
TOTAL	22 753				
TOTAL GENERAL	23 174				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		34 975			34 975
TOTAL		34 975			34 975

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		11 412			11 412
TOTAL		11 412			11 412
TOTAL GENERAL		46 387			46 387
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		11 412			
exceptionnelles		34 975			

Provision pour litige :

Procédure d'injonction de payer engagée contre à client de la société à laquelle le dit client à former opposition en justice. Procédure en cours devant le Tribunal de comerce de La Rochelle.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	485	0	485
Autres immobilisations financières	405		405
Clients douteux ou litigieux	13 695	13 695	
Autres créances clients	112 335	112 335	
Personnel et comptes rattachés	302	302	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 520	3 520	
Impôts sur les bénéfices	27 694	27 694	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 850	27 850	
Débiteurs divers	35 727	35 727	
Charges constatées d'avance	20 995	20 995	
TOTAL	243 008	242 118	890

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 599	3 599		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	103 343	19 266	69 762	14 314
Fournisseurs et comptes rattachés	59 955	59 955		
Personnel et comptes rattachés	73 727	73 727		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 332	73 332		
Impôts sur les bénéfices	17 236	17 236		
Taxe sur la valeur ajoutée	32 843	32 843		
Autres impôts taxes et assimilés	9 567	9 567		
Groupe et associés	33 129	33 129		
Autres dettes	7 773	7 773		
Produits constatés d'avance	164 265	164 265		
TOTAL	578 769	494 692	69 762	14 314
Emprunts souscrits en cours d'exercice	117 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 657			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
A LA CONSTITUTION	20.0000	2 000			2 000
AUGMENTATION DU 31/01/2007	55.0000	2 000			2 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	34 080
Total	34 080

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 939
Dettes fiscales et sociales	84 220
Autres dettes	16
Total	87 225

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		20 995
Total		20 995
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		164 265
Total		164 265

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	7
Total	10

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :

:



Geoffroy Rosembly

Commissaire aux comptes auprès de la cour d'appel de Bordeaux,
6 rue Jean Marot, 16000 ANGOULÈME

17 EXPERTISE Sas
A l'attention de l'associée unique de la Sas
1 rue Cardinal, Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 30 septembre 2017



A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 17 EXPERTISE Sas relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Il en va notamment du traitement des produits constatés d'avance qui constituent une estimation significative retenue pour l'élaboration des comptes, pour lequel le caractère approprié et la séparation d'exercice a été contrôlée en cohérence.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en



France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Angoulême, le 13 février 2018

Geoffroy Rosembly
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : **17 EXPERTISE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **1 B rue Cardinal** **17000 LA ROCHELLE** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 3 3 0 6 4 8 9 6 0 0 0 2 3** Néant *

				Exercice N clos le, 13 0 0 9 2 0 1 7		N-1 13 0 0 9 2 0 1 6		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 948	7 069	879		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	341 330		341 330	341 330	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ	211 844	60 784	151 059	56 402	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	134 082	79 994	54 087	11 190	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	485		485	430	
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI	405		405	1 687		
TOTAL (II)	BJ	BK	696 093	147 848	548 246	411 039		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	126 030	11 412	114 618	96 789
		Autres créances (3)	BZ	CA	95 092		95 092	123 742
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	223 120		223 120	97 003
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	16 472		16 472	41 005	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	20 995		20 995	17 681	
	TOTAL (III)	CJ	CK	481 709	11 412	470 297	376 220	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 177 802	159 260	1 018 542	787 259		

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 (3) Part à plus d'un an : CR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.50...0.00.....)	DA	150 000	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	91 964	89 036	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	147 835	112 928	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	404 799	366 964	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 975		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	34 975		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	106 941		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	33 129		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	59 955	43 157	
	Dettes fiscales et sociales	DY	206 705	219 251	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	7 773	2 913		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	164 265	154 974	
TOTAL (IV)	EC	578 769	420 295		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 018 542	787 259		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	494 692	420 295		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 548			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	} biens*	FD	FE	FF		
			} services*	FG	FH	FI	1 019 962
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK	FL	1 019 962	1 090 392
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	3 889	3 483	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	1 454	5 269	
	Autres produits (1) (11)			FQ	908	1 035	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 026 213	1 100 179
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	11 205	11 831	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	392 929	435 496	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	13 514	12 387	
	Salaires et traitements*			FY	340 326	325 424	
	Charges sociales (10)			FZ	151 712	144 144	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*	} - dotations aux provisions	GA	23 174	23 065
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	11 412			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
	Autres charges (12)			GE	87	6 034	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	944 360	958 380	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	81 853	141 799	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	4 523	3 909	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		103	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	4 523	4 012	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	4 225	696	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	4 225	696	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	299	3 316	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	82 152	145 115	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : <u>17 EXPERTISE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	159 349	8 500	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8 843		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	168 192	8 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 000	2 079	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 220		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	34 975		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	47 195	2 079	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	120 997	6 421	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	55 314	38 608	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 198 928	1 112 691	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 051 093	999 763	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	147 835	112 928	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 454	620	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Cf état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
		47 195	168 192		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 018 542.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 019 961.84 Euros et dégageant un bénéfice de 147 834.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 3 octobre 2016, l'associé minoritaire ATEXA EURL a cédé la totalité des titres (980actions) qu'il détenait au sein de 17 Expertise au profit de l'associé 17 Expertise Audit.

Ce dernier devenant l'unique associé au capital de 17 Expertise.

A la même date, la société 17 Expertise a cédé une partie de sa clientèle d'expertise comptable à la société d'expertise comptable Malevaut-Naud et associés pour un montant de 123.626 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 16 240 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2017. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 16 240 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	16 240
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	16 240

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	359 578		1 300
Installations générales agencements aménagements des constructions	103 839		108 005
Matériel de transport	38 645		44 533
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 840		8 303
TOTAL	216 323		160 841
Autres participations	430		55
Prêts, autres immobilisations financières	1 687		405
TOTAL	2 117		460
TOTAL GENERAL	578 017		162 601

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		11 600	349 278	349 278
Installations générales agencements aménagements constr.			211 844	211 844
Matériel de transport		19 198	63 980	63 980
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		12 041	70 102	70 102
TOTAL		31 239	345 925	345 925
Autres participations			485	485
Prêts, autres immobilisations financières		1 687	405	405
TOTAL		1 687	890	890
TOTAL GENERAL		44 525	696 093	696 093

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	18 248	421	11 600	7 069
Installations générales agencements aménagements constr.	47 436	13 348		60 784
Matériel de transport	38 480	4 302	19 198	23 583
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	62 815	5 103	11 507	56 411
TOTAL	148 731	22 753	30 705	140 779
TOTAL GENERAL	166 978	23 174	42 305	147 848

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	421				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	13 348				
Matériel de transport	4 302				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 103				
TOTAL	22 753				
TOTAL GENERAL	23 174				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		34 975			34 975
TOTAL		34 975			34 975

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		11 412			11 412
TOTAL		11 412			11 412
TOTAL GENERAL		46 387			46 387
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		11 412			
exceptionnelles		34 975			

Provision pour litige :

Procédure d'injonction de payer engagée contre à client de la société à laquelle le dit client à former opposition en justice. Procédure en cours devant le Tribunal de commerce de La Rochelle.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	485	0	485
Autres immobilisations financières	405		405
Clients douteux ou litigieux	13 695	13 695	
Autres créances clients	112 335	112 335	
Personnel et comptes rattachés	302	302	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 520	3 520	
Impôts sur les bénéfices	27 694	27 694	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 850	27 850	
Débiteurs divers	35 727	35 727	
Charges constatées d'avance	20 995	20 995	
TOTAL	243 008	242 118	890

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 599	3 599		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	103 343	19 266	69 762	14 314
Fournisseurs et comptes rattachés	59 955	59 955		
Personnel et comptes rattachés	73 727	73 727		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 332	73 332		
Impôts sur les bénéfices	17 236	17 236		
Taxe sur la valeur ajoutée	32 843	32 843		
Autres impôts taxes et assimilés	9 567	9 567		
Groupe et associés	33 129	33 129		
Autres dettes	7 773	7 773		
Produits constatés d'avance	164 265	164 265		
TOTAL	578 769	494 692	69 762	14 314
Emprunts souscrits en cours d'exercice	117 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 657			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
A LA CONSTITUTION	20.0000	2 000			2 000
AUGMENTATION DU 31/01/2007	55.0000	2 000			2 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	34 080
Total	34 080

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 939
Dettes fiscales et sociales	84 220
Autres dettes	16
Total	87 225

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		20 995
Total		20 995
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		164 265
Total		164 265

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	7
Total	10

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :

: